

Copyright Board  
Canada



Commission du droit d'auteur  
Canada

[TRADUCTION]

**[CB-CDA 2023-031]**

## **AVIS DE LA COMMISSION**

### **Instance : Retransmission de signaux de télévision [Réexamen (2014-2018)]**

Le 30 mai 2023

[1] Les EDR sont autorisées à déposer une réplique supplémentaire à la réponse des sociétés de gestion du 26 mai 2023.

[2] Dans leur réponse, les sociétés de gestion soutiennent que les corrections demandées par les EDR ne relèvent pas de la compétence de la Commission.

[3] Cette question n'a pas été soulevée précédemment. Par conséquent, les EDR sont autorisées à déposer une réplique supplémentaire. Le contenu de cette réplique supplémentaire doit se limiter à la question de la compétence de la Commission.

[4] Toute réponse doit être déposée au plus tard le **13 juin 2023**.

La secrétaire générale,  
Lara Taylor